

Les aspects juridiques de la numérisation

Hélène Falavard
Cellule MathDoc

"Documentation
mathématique"

11 - 15
Octobre 2004

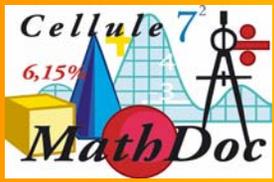
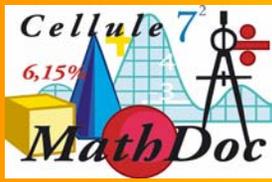


Table des matières

- Copyright et droit d'auteur
- Le droit d'auteur en question
- Un cas pratique : le programme NUMDAM



Une précision terminologique

■ Le copyright

- Notion anglo-saxonne
- Titulaire du copyright = ayant droit
- ⇒ Aspect financier très important
- ⇒ Droit d'exploitation

■ Le droit d'auteur

- Notion française reprise par les pays du continent européen (à l'exception du Royaume-Uni)
- Régit par le Code de la Propriété Intellectuelle
- ⇒ Favorable à l'auteur

⇒ Copyright et droit d'auteur

⇒ Définition du droit d'auteur

⇒ NUMDAM

"Documentation
mathématique"

11 - 15
Octobre 2004

Le droit d'auteur : définition

Art. L. 111-1 du Code de la Propriété Intellectuelle

Droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous qui comprend l'ensemble des **prérogatives morales** et **patrimoniales** dont jouit l'auteur sur son œuvre du seul fait de sa création.

Dans la pratique, désigne aussi la rémunération perçue par l'auteur à l'occasion de l'exploitation de son œuvre.

Auteur

Personne physique qui crée l'œuvre.

Droit intellectuel et moral

Confère à l'auteur un pouvoir de contrôle sur sa création même s'il en a cédé les droits.

Droit patrimonial

Permettent à l'auteur de tirer profit de l'exploitation de son œuvre.

Droit moral et droit patrimonial

- ⇒ Copyright et droit d'auteur
- ⇒ Définition du droit d'auteur
- ⇒ NUMDAM

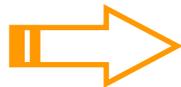
	DROITS MORAUX	DROITS PATRIMONIAUX
Droits démembrés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Divulgation ✓ Respect du nom ✓ Respect de l'œuvre ✓ Retrait / repentir 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Reproduction ✓ Représentation ✓ Suite
Caractéristiques juridiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Perpétuels ✓ Inaliénables ✓ imprescriptibles 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Temporaires [70 ans après le décès de l'auteur] ✓ Cessibles

Droit de reproduction

⇒ Possibilité de fixer par tout procédé une œuvre sur tout support (papier, magnétique ou autre) sans pour autant que cela permette une utilisation de l'œuvre reproduite.

- Reproduction = copie
- Pas de problème tant que la copie est destinée à un usage privé ...

Art. L-122-5 du Code de la Propriété Intellectuelle

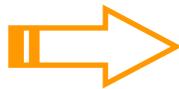


Lorsque l'œuvre a été divulguée, l'auteur ne peut interdire les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective

Dans le cadre d'un usage collectif ...

■ Cession de droit

- l'auteur ou ses ayants droit doivent céder, à des conditions déterminées à un éditeur, le droit de fabriquer ou de faire fabriquer, en nombre, des exemplaires de l'œuvre, à charge pour lui d'en assurer la publication et la fabrication



Contrat d'édition

Article L132-1 du CPI

Document contractuel

- > signé par l'auteur ou les coauteurs
- > mentionnant chacun des droits cédés (droit de reproduction, droit de représentation) et précisant
- > le caractère exclusif ou non de la cession
- > les utilisations que l'éditeur souhaite faire de l'œuvre
- > les conditions de mise à disposition de l'œuvre au public
- > la durée et le lieu d'exploitation

⇒ Copyright et droit d'auteur

⇒ Définition du droit d'auteur

⇒ NUMDAM

Cas pratique : le programme NUMDAM

- Serveur d'archives de journaux mathématiques
 - Français [pour le moment]
 - Libre accès aux métadonnées des articles
 - => 1864 - 2000
 - Libre accès aux articles selon un créneau mobile
 - ◆ En général, 5 ans (AIF, ASENS, PMIHES)
 - ◆ mais aussi 10 ans (BSMF et MSMF)
 - ◆ ou ... 0 (JEDP) !
- D'un point de vue juridique : 2 protagonistes
 - Les éditeurs
 - Les auteurs

⇒ Copyright et droit d'auteur

⇒ Définition du droit d'auteur

⇒ **NUMDAM**

Le modèle juridique de NUMDAM

1. Conclure un accord avec les éditeurs des revues
 - Éditeurs privés (Elsevier, Springer) ;
 - Associations (Association des Annales de l'IF, SMF)
 - ⇒ autorisation de numérisation
 - ⇒ autorisation de mise en ligne
2. Recueillir l'accord des auteurs pour la mise en ligne de la version numérique de leur(s) article(s)
 - Auteurs vivants => on les contacte directement
 - Auteurs morts
 - ◆ - 70 ans : on cherche les ayants droit
 - ◆ + 70 ans : domaine public

1. L'accord avec les éditeurs

- Négociation revue par revue

- Plusieurs cas:
 - ASENS et AIHP : Signature d'un contrat entre l'éditeur (Elsevier) et l'ENS/IHP, propriétaires du titre
 - AIF : signature d'un contrat entre l'association des AIF et la CMD
 - BSMF/MSMF : accord entre la SMF et la CMD
 - JEDP: cas particulier car c'est plus un séminaire qu'une revue

⇒ Copyright et droit d'auteur

⇒ Définition du droit d'auteur

⇒ NUMDAM

2. L'accord avec les auteurs

■ Principe retenu pour NUMDAM:

- Les auteurs cèdent à la revue leurs droits pour l'affichage sur le Web de leur(s) article(s)
⇒ La Cellule MathDoc sert d'intermédiaire entre les auteurs et la revue

■ Contenu de la cession :

Exemple

- L'auteur cède à l'éditeur le droit d'exploiter électroniquement les droits patrimoniaux détenus sur les articles
- Consentie pour avoir effet en tout lieu et pour tout le temps que durera la propriété littéraire
- Consentie à titre exclusif :
 - ♦ L'auteur conserve la possibilité de reproduire et présenter son article sur sa page Web perso, sur la page Web de son labo, en communication

En pratique

■ Ce qui a été fait

- Récolter les mails des auteurs ayant publiés dans les revues du site NUMDAM => 2 vacataires à $\frac{3}{4}$ temps sur 8 mois
- Envoyer une cession de droits pour chacune des revues dans laquelle l'auteur a publié
- Et ... attendre le retour de la cession signée 😊

■ En cas de refus :

- Enlever l'article du serveur NUMDAM
 - Indiquer à côté de/des notice(s) que l'auteur a refusé de céder ses droits
- ⇒ Pour le moment, aucun refus explicitement exprimé ...
- ⇒ Mais les $\frac{2}{3}$ des auteurs contactés n'ont pas répondu

Sur le serveur NUMDAM

- ⇒ Copyright et droit d'auteur
- ⇒ Définition du droit d'auteur
- ⇒ NUMDAM

- Une page "Informations légales et droit d'auteurs"
 - Explique la politique juridique de NUMDAM
 - Donne des indications sur les conditions d'utilisation du serveur

⇒ [Voir](#)

- Une [page de garde](#) pour chaque article rappelant :
 - Les métadonnées de l'article
 - Une mention de copyright

ANNALES DE L'INSTITUT FOURIER

GUSTAVE CHOQUET

Forme abstraite du théorème de capacabilité

Annales de l'institut Fourier, tome 9 (1959), p. 83-89.

http://www.numdam.org/item?id=AIF_1959__9_83_0

© Annales de l'institut Fourier, 1959, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Annales de l'institut Fourier » (<http://annalif.ujf-grenoble.fr>), implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/legal.php>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org>

Bibliographie

- ✓ Code de la Propriété Intellectuelle, <http://www.legifrance.gouv.fr/>
- ✓ U.S. Copyright Office, <http://www.copyright.gov/>
- ✓ Dictionnaire comparé du droit d'auteur et du copyright, CNRS Editions, 2003
- ✓ Guide pour les revues numériques, rubrique "juridique", <http://revues.enssib.fr/>
- ✓ La numérisation des fonds patrimoniaux, rubrique "informations juridiques", <http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/>
- ✓ NUMDAM - Numérisation de documents anciens mathématiques, <http://www.numdam.org/>